

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 11 JUILLET 2017**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 18 juillet 2017

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 5 juillet 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-48

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. COUTURIER

OBJET  
TARIFS DE LOCATION DES  
SALLES  
SOCIOCULTURELLES –  
INTEGRATION DES  
SALLES DE LA MAISON  
DES HAUTS DE CUIRE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX (par proc. à M. TOLLET), M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à M. JOINT), M. MANINI, M. COUTURIER, M. DIALLO (par proc. à Mme WEBANCK), Mme BREMOND (par proc à Mme HAMPARSOUMIAN), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme MAINAND à partir du vote sur procès-verbal), M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. CHAVANE (par proc. à M. JOUBERT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme CARRET), M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA (par proc. à M. MATTEUCCI), M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. MANINI), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. TAKI jusqu'au N° 2017-44), M. ANDREO, Mme BLACHERE (par proc. à Mme CRESPIY)

Etait absent : /

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de : I. MAINAND**

Le Conseil Municipal a approuvé par la délibération du Conseil Municipal n° 2014-89 du 20 juin 2014 une grille tarifaire uniformisant les tarifs appliqués à la location des salles socioculturelles de la Ville.

Dotée de trois salles, la Maison des Hauts de Cuire, située 51 rue Coste est gérée par l'association éponyme qui, pour le compte de la Ville et à l'aide d'une régie de recettes, s'occupe de la location et du planning d'occupation. La location s'appuie sur un tarif spécifique, différent des tarifs appliqués aux autres salles socioculturelles.

Le 11 avril dernier, cette association gestionnaire a voté sa dissolution en assemblée générale extraordinaire.

A cette occasion, soucieuse de garantir la continuité de l'utilisation de cet équipement, la Ville a décidé d'assurer elle-même la gestion.

Par conséquent, pour plus de cohérence dans la gestion des salles communales, il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer les trois salles de la Maison des Hauts de Cuire à la grille tarifaire des salles dites socioculturelles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

**- MODIFIE**

la délibération N° 2014-89 du Conseil Municipal du 20 juin 2014 en ajoutant à la liste des salles socioculturelles, les salles de la Maison des Hauts de Cuire.

**- DIT**

que la grille tarifaire des salles socioculturelles reste inchangée. Celle-ci sera actualisée par arrêté sur la base de l'évolution du taux directeur décidé annuellement en Conseil Municipal.

**- RAPPORTE**

la délibération N° 2006-14 du 16 février 2006 portant création de la grille tarifaire spécifique à la location des salles de la Maison des Hauts de Cuire.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 18 juillet 2017  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET